

**ANNEXE : MODELE DE DEMANDE D'AGREMENT PREFECTORAL DE VISIONNAGE
DES IMAGES DE VIDEOPROTECTION**

FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'AGREMENT POUR LE VISIONNAGE DES
IMAGES PRISES SUR LA VOIE PUBLIQUE AU MOYEN D'UN DISPOSITIF DE
VIDEOPROTECTION, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 132-14-1 DU CODE DE LA
SECURITE INTERIEURE

Je soussigné(e) Mme/M. (NOM/prénom),
maire de la commune de (nom de la com-
mune si elle est l'employeur) / président(e) de
..... (nom de l'EPCI ou du syndicat mixte s'il est l'employeur), demande
que l'agrément prévu par l'article L. 132-14-1 du code de la sécurité intérieure (CSI) soit
délivré à **l'agent ci-après désigné**, en vue que celle-ci/celui-ci puisse visionner les images
et accéder aux données à caractère personnel et informations mentionnées à l'article R.
253-1 du CSI, en application de l'article R. 253-3 du CSI :

NOM et prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Cadre d'emploi :

Service :

Fonctions :

Adresse électronique de la mairie / de l'EPCI / du syndicat mixte :

Adresse électronique (professionnelle) de l'agent concerné :

A Le

Cachet et signature :

Je soussigné(e) Mme/M.
(NOM/prénom),
(cadre d'emploi territorial) certifie :

- avoir eu communication des règles de protection des données à caractère personnel et informations collectées par un système de vidéoprotection, ainsi que des règles relatives au respect de la discrétion et du secret professionnels ;

- n'utiliser mon droit d'accès que dans les limites strictement fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, sous peine des sanctions prévues notamment par les articles [226-16 à 226-24](#) du code pénal, et n'utiliser mon droit d'accès que dans le strict cadre de mes fonctions.

Je suis également informé(e) que je peux, dans le cadre de la présente demande, faire l'objet d'une enquête administrative conformément aux articles L. 114-1 et R. 114-1 à R. 114-6 du code de la sécurité intérieure.

A Le

Signature :

DECISION DU PREFET DE

Accord en date du : / /

Refus en date du : / /

Motivation et précisions éventuelles :

.....

Date de notification de la décision : / /

Cachet et signature :

Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.